

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

<u>SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – DECHETERIE D'ISBERGUES – INDEMNISATION D'UN TIERS – XAVIER LEFEBVRE</u>

Considérant que le véhicule de Monsieur Xavier LEFEBVRE, domicilié à Blessy (62120), 4 Impasse des Mouflets a subi des dégâts à la suite d'une chute d'un panneau de fer sur son capot en déchetterie d'Isbergues, le 16 avril 2024,

Considérant qu'il a été nécessaire pour Monsieur Xavier LEFEBVRE de procéder à la réparation de son véhicule en sollicitant l'intervention d'un garagiste pour un montant de 622,45 €,

Considérant que la responsabilité civile de la collectivité est engagée et qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur Xavier LEFEBVRE, selon justificatifs,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de autoriser l'indemnisation jusqu'à 5000 € des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la collectivité est engagée.

Le Président,

DECIDE d'indemniser Monsieur Xavier LEFEBVRE, domicilié à BLESSY (62120), 4 Impasse des Mouflets pour un montant de 622,45 €, au titre de la responsabilité civile de la collectivité, suite de l'incident survenu le 16 avril dernier sur son véhicule en déchetterie d'Isbergues.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

<u>INFORME</u> que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-. 6. MAI 2024

Par délégation du Président La Conseillère déléguée,

MANNESSIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : - 7 MAI 2024

Et de la publication le : 10 MAI 2024

Par délégation du Président La Conseillère déléguée,

MANNESSIEZ Danielle